



BULLETIN D'INFORMATION

Délégation Ndjaména Juillet 2014

LE CICR AU TCHAD

ÉDITORIAL



Mme Linh Schroeder, cheffe de délégation du CICR au Tchad et deux des lauréates du concours national de plaidoirie. Mars 2014.

Bien que le pays ne connaisse heureusement plus de conflit armé sur son territoire depuis plusieurs années, plus de 150'000 personnes ont trouvé refuge au Tchad depuis 2013, fuyant les récentes hostilités qui ont éclaté en Centrafrique, au Darfour, et au Nigéria. Les besoins humanitaires de ces nouveaux arrivants se rajoutent aux centaines de milliers de retournés tchadiens et réfugiés arrivés ici il y a plus d'une décennie.

Présent au Tchad depuis 1978, suite au conflit qui avait opposé le Tchad à la Libye, le CICR tient à rester aux côtés de la population tchadienne et déplacée dans cette phase cruciale de transition. Depuis le début

de l'année, nous déployons depuis N'Djaména nos activités de rétablissement des liens pour les membres de famille séparés par un conflit ou une situation de violence armée, de visites aux personnes privées de liberté, d'appui aux centres orthopédiques de Kabalaye et Moundou, de soutien à la Croix-Rouge du Tchad, et de promotion du Droit international humanitaire.

Ces actions ne seraient pas possibles sans les personnes qui se dévouent à la cause humanitaire, en particulier les membres et volontaires de la Croix-Rouge du Tchad et nos collègues du CICR. Nous espérons que vous aurez plaisir à connaître un peu quelques uns d'entre eux, que nous nous présentons dans ce numéro.

En effet, comment ne pas admirer l'enthousiasme de Kouleyo Laoumaye, qui met ses 30 ans de volontariat pour encadrer la jeunesse de la Croix-Rouge du Tchad, la compassion d'Yvonne Gali et d'Abdelkérim Hassan, qui offrent leur temps libre pour aider les personnes déplacées au site de Gaoui, et l'espoir représenté par la petite Salma Abakar, volontaire à la Croix-rouge du 5ème arrondissement de N'Djaména depuis un

an seulement mais qui sait déjà qu'elle sera un jour médecin et présidente de la Croix-Rouge ?

Il y a aussi, pour vous parler de leur travail, Barnabas Bourmanda Lapaix, employé de la délégation du CICR au Tchad qui s'emploie à réunir les enfants séparés de leurs parents à cause des conflits voisins, et des collègues CICR qui viennent des quatre coins du monde et parcourent maintenant le continent africain pour promouvoir le Droit international humanitaire : Julie Tenenbaum, conseillère juridique qui travaille avec les autorités nationales de 16 pays d'Afrique, ainsi que le Colonel Albert Schoneveld, délégué régional auprès des forces armées, et son collègue délégué auprès de la police et la gendarmerie, le Capitaine Cris Pedder.

Nous vous souhaitons bonne lecture.

Mme Linh Schroeder, cheffe de délégation



CICR

DES APPELS TÉLÉPHONIQUE GRATUITS ET DES KITS D'OBJETS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ EN FAVEUR DES RETOURNÉS ET RÉFUGIÉS DE LA RCA



Tchad, Camp de Gaoui. Le CICR soutient la Croix-Rouge du Tchad (CRT) pour la distribution de biens essentiels aux personnes ayant fui les violences en RCA et retournées au Tchad depuis décembre 2013. Les kits distribués contiennent des ustensiles de cuisine, des nattes et des couvertures. Février 2014.

Les violences en République Centrafricaine depuis la fin de l'année dernière ont provoqué l'arrivée précipitée de plus de 100'000 personnes, dont des ressortissants tchadiens vivant là-bas depuis des décennies. Beaucoup d'entre eux sont arrivés complètement démunis et sans nouvelles de leurs proches, eux-mêmes sans doute dispersés en RCA ou dans les pays voisins. Pour amoindrir la détresse causée par ces séparations, le CICR, en étroite collaboration avec la CRT, a mis en place un dispositif d'appels téléphoniques gratuits, pour leur permettre de rétablir le contact avec leurs proches.

Les personnes déplacées dans sept sites à Goré, Doba, Sarh au sud du Tchad, ainsi qu'à N'Djaména, ont effectué plus de 15'000 appels téléphoniques gratuits jusqu'à ce jour. En tête figure N'Djaména avec près de 4'000 appels, suivi de Goré avec un peu plus de 3'100 appels.

« Le service est vraiment très apprécié par les personnes ayant fui les violences. Après leur fuite de la RCA, beaucoup de familles ont été éparpillées dans des sites différents à travers le Tchad. C'est grâce à ces appels qu'ils ont pu reprendre contact et savoir où se trouvent les autres », confie Barnabas Bourmanda Lapaix, field officer protection au CICR. Ce que confirme Mahamat, jeune retourné, rencontré sur le site de Moundou : « Je ne savais pas que mon neveu Issa était arrivé à Doba. C'est

un cousin, resté à Bangui, que j'ai appelé qui m'a annoncé la nouvelle et m'a donné son numéro ici. Je vais pouvoir le contacter ». Ce sont les volontaires de la CRT qui gèrent le dispositif dans les sept sites. Quatre volontaires sont mobilisés en permanence pour les sites de N'Djaména et une trentaine travaillent en rotation dans ceux du sud du pays. Une collaboration dont est tout à fait satisfait Barnabas Bourmanda Lapaix : « Les volontaires travaillent bien », confie-t-il. Pour ce qui est des perspectives du dispositif, il confie : « Au début Nous offrons les appels trois jours par semaine. Plus tard, nous le faisons ponctuellement, suivant les besoins recensés au préalable et nous allons continuer ainsi. »

Avec le soutien du CICR, la CRT a aussi distribué 600 Kits composés d'ustensiles de cuisine, de nattes et de couvertures à 2'000 retournés tchadiens et réfugiés centrafricains au site de Gaoui. Kadidja Kobé, mère de 9 enfants qui a dû fuir Bangui après y avoir vécu 30 ans : « Tous nos biens ont été détruits. Nous sommes partis précipitamment, sans rien,

pour sauver nos vies. Ces kits nous aideront beaucoup ». Kadidja Kobé ne sait pas ce que l'avenir lui réserve, mais elle ne souhaite plus retourner en RCA. Le jeune Issa, arrivé avec sa maman et ses quatre sœurs souhaite, par contre, repartir. Pour retrouver son papa, resté à Bangui et dont la famille est toujours sans nouvelles : « Je veux que la guerre s'arrête », dit-il. (Une semaine après notre entretien le père d'Issa a rejoint sa famille au Tchad par un autre convoi.)

« Cette situation me fait pitié et me renforce dans mon engagement. Je compatis autant que je peux avec ces malheureux ».

La distribution des kits a été entièrement organisée par une vingtaine de volontaires de la CRT. Parmi eux, Abdelkérime Hassan, un jeune enseignant engagé dans la Croix-Rouge depuis 2003 et habitué de ces distributions, mais que tant de détresse émeut : « Quand je vois quelqu'un dans la détresse, je veux faire en sorte qu'il oublie tout », dit-il. La même ardeur anime Gali Yvonne, diplômée en agronomie, sans emploi, et volontaire depuis 2001 au Comité de la CRT du 1^{er} arrondissement : « Cette situation me fait pitié et me renforce dans mon engagement. Je compatis autant que je peux avec ces malheureux ». Une compassion sur laquelle a prospéré l'amitié, puisque la jeune femme s'est fait une nouvelle amie parmi les retournés.



Tchad, Sahr. En étroite collaboration avec la Croix-Rouge du Tchad (CRT), le CICR a mis en place un dispositif d'appels téléphoniques gratuits pour les personnes ayant fui les violences en RCA et ayant perdu tout contact avec leurs proches. Février 2014.

ENTRETIEN AVEC JULIE TENENBAUM, CONSEILLÈRE JURIDIQUE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST ET LE TCHAD



Tchad, N'Djaména. Mme Tenenbaum en train de faire un exposé dans le cadre d'un atelier organisé par le CICR à l'adresse d'experts ministériels sur les traités de DIH relatifs au contrôle des armes. Février 2014.

Bonjour Julie, vous êtes conseillère juridique régionale pour le CICR. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste votre travail et dans combien de pays travaillez-vous ?

Je travaille avec les autorités nationales de 16 pays d'Afrique de l'Ouest et du Tchad pour promouvoir les traités de Droit International Humanitaire (DIH) et leur mise en œuvre nationale. Le DIH vise à protéger les victimes des conflits armés mais aussi à limiter ou interdire certaines armes, par exemple les mines antipersonnel ou les armes chimiques.

Avec mes collègues juristes des différents pays dans lesquels je travaille, nous établissons un état des lieux pour comprendre où le pays en est en matière de traités de DIH. Sur cette base, nous expliquons aux autorités gouvernementales et parlementaires l'intérêt pour le pays d'adopter certains traités spécifiques et de les mettre en œuvre.

Que signifie exactement mise en œuvre du Droit international humanitaire et pourquoi l'intégration des traités internationaux de DIH dans la législation nationale est-elle si importante ?

Les traités imposent certaines obligations aux Etats parties et ceux-ci doivent adopter des lois nationales pour permettre l'application effective de ces traités sur leur territoire. Par exemple si les traités interdisent certaines activités, comme la fabrication ou l'utilisation de certaines armes, ce sont les

Etats qui doivent adopter des lois réprimant ces activités.

Si un Etat n'adopte pas de telle loi, la conduite en question ne sera pas interdite et il sera donc possible pour un individu ou une entreprise de fabriquer ou utiliser de telles armes sur le territoire national. On voit donc que sans loi de mise en œuvre, le traité risquera de rester lettre morte.

Vous avez une connaissance approfondie de l'état des lieux en matière de mise en œuvre du DIH en Afrique de l'ouest et centrale – comment se positionne la République du Tchad par rapport à ses voisins, selon vous ?

La République du Tchad se positionne dans la moyenne des Etats en matière d'adoption de traités de DIH mais a encore peu de lois nationales de mise en œuvre. Toutefois les autorités tchadiennes travaillent actuellement pour ratifier des traités de DIH importants et à la rédaction de lois qui permettront leur mise en œuvre.

Quels sont les avancées les plus importantes entreprises en matière d'intégration du DIH au Tchad pendant cette dernière année ?

Les autorités tchadiennes ont saisi l'opportunité de la révision du Code pénal tchadien pour intégrer dans le projet de nouveau Code la répression des violations des traités de DIH et des activités interdites par ces traités. C'est une avancée très importante.

Au-delà des Conventions de Genève et des trois Protocoles Additionnels, quels autres traités en DIH sont particulièrement pertinents dans la région où vous travaillez et au Tchad ?

En Afrique centrale et de l'Ouest, les traités relatifs à la circulation des armes sont particulièrement pertinents. Ils sont d'autant plus pertinents au vu des situations de crises et de conflits qu'ont connu et que connaissent encore ces régions.

Le Tchad est déjà partie à une Convention très importante sur ces questions, la Convention d'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre. Cette Convention interdit certains transferts d'armes et impose aux Etats de réglementer le port, la détention, le commerce et le transfert international de ces armes.

Un autre traité particulièrement pertinent est le Traité sur le Commerce des Armes qui a été adopté il y a un an, en avril 2013. Le Tchad l'a signé mais pas encore ratifié. Ce traité est le premier traité international qui réglemente le commerce international des armes conventionnelles, dont les armes légères et de petit calibre.

De quelle manière le CICR facilite-t-il les échanges entre les différents pays ou assiste-t-il les autorités nationales dans cette matière ?

Le CICR organise des réunions régionales et internationales qui permettent aux autorités nationales d'une région ou du monde de se rencontrer et de discuter des questions relatives au DIH et à sa mise en œuvre. Les participants peuvent partager leurs expériences, difficultés et bonnes pratiques en matière d'adoption de traités et de mise en œuvre législative.

De plus, le CICR fournit une assistance technique aux autorités nationales, ministérielles et parlementaires, notamment en mettant à leur disposition des fiches techniques expliquant les traités et des lois modèles pour la mise en œuvre des traités. Le CICR offre aussi ses services pour travailler avec les autorités sur des projets de loi et organise des formations sur le DIH et sa mise en œuvre.

FORMATION DES FORCES ARMÉES ET DE SÉCURITÉ EN PARTANCE POUR LE MALI ET AU TCHAD



Tchad, N'Djaména. Les participants à la formation de formateurs en DIH à la fin de leur formation en présence du Chef de l'Etat-Major Général des Armées, de la Cheffe de Délégation du CICR et des formateurs. Avril 2014.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) collabore avec les forces armées et de sécurité tchadiennes pour renforcer le respect du Droit international humanitaire (DIH) et des principes humanitaires dans l'instruction des militaires, de la police et de la gendarmerie, par le biais de formations et de séances de sensibilisation.

Ces formations s'adressent aussi aux troupes en pré déploiement pour des missions de maintien de la paix internationales, telle que la Mission des Nations Unies de Soutien au Mali (MINUSMA). Ces séances de sensibilisation sont réalisées par des délégués CICR spécialisés dans les questions militaires ou de maintien de l'ordre. Ils sont eux-mêmes des anciens commandants militaires ou policiers et ont aussi représenté leurs pays dans des missions de maintien de la paix. Ainsi, pour le Tchad le délégué aux forces armées est un ancien colonel de l'armée néerlandaise, tandis que le délégué auprès de la police et la gendarmerie est un ancien capitaine de la police de Hong Kong. Pendant ces séances les délégués rappellent les règles du Droit international humanitaire (DIH) et les principes humanitaires à respecter en tout temps par les troupes sur le terrain.

D'après les règles du DIH ou Droit des Conflits Armés, les civils qui ne participent pas aux hostilités et les combattants hors

de combat, tels que les blessés, malades et prisonniers de guerre doivent être respectés, protégés et assistés. Le commandement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et punir les violations de ces règles. Le commandement doit faire en sorte que les militaires sont conscients que toute violation de leur part aura pour conséquence des sanctions pénales. Ces sanctions peuvent comprendre des sanctions disciplinaires, la démission ou des peines de prison. Elles peuvent toucher aussi bien des subordonnés militaires que des responsables hiérarchiques qui ont donné des ordres violant le DIH ou qui ont omis de faire le nécessaire pour empêcher que de telles violations soient commises.

En 2014, le CICR a organisé, à la nouvelle école de formation pour les missions de maintien de la paix de Loumia, des sessions à l'adresse de plus de 500 officiers et sous-officiers de l'ANT. Plus de 140 policiers et gendarmes en partance pour la mission UNPOL au Mali ont également bénéficié de séances de rafraîchissement avant leur départ en mission. Les délégués du CICR ont rappelé les principes humanitaires à respecter en matière d'arrestation, de détention et d'usage de la force et des armes à feu dans le cadre de leur mission sur le terrain au Mali, tout en tenant compte des défis auxquels ils pourront être confrontés.

En plus des séances de sensibilisation ou rafraîchissement, le CICR conseille et soutient les autorités tchadiennes pour établir un système pérenne d'instruction du DIH par des instructeurs au sein de toutes les grandes formations des forces armées et de sécurité. Le CICR travaille aussi avec l'Etat-Major Général des Armées pour renforcer l'intégration des règles des conflits armés dans la planification de ses opérations et dans les manuels militaires, entre autre.

Ainsi, le CICR a organisé en Mai 2014, en étroite collaboration avec l'Etat-Major Général des Armées et le Groupement des Ecoles Inter armées (GEMIA), une formation pour formateurs de cinq jours à l'adresse de 38 officiers supérieurs des différents corps de l'armée. Certains d'entre eux seront sélectionnés comme « *points focaux DIH* » pour en assurer de manière autonome la divulgation dans les différentes zones militaires du pays. Dans son discours de clôture de la formation, le Général Brahim Seid Mahamat, Chef d'Etat-Major Général des Armées, a indiqué aux participants; « *La Patrie saura compter sur vous pour la dissémination des connaissances acquises et l'application stricte des règles d'engagement lors des opérations.* »

8 MAI 2014 : LES VOLONTAIRES AU CŒUR DES FESTIVITÉS

Le 8 mai, Journée Mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a été célébrée avec enthousiasme par la Croix-Rouge du Tchad (CRT) et ses partenaires du Mouvement présents au Tchad. Après une semaine d'activités à travers le pays portant sur la salubrité ou en encore le don du sang, un grand défilé a été organisé pour manifester la présence du mouvement et couronner cette semaine. Les festivités de cette année étaient placées sous le thème « *mon histoire* », avec pour but de mettre en avant l'engagement des volontaires, anciens ou nouveaux.

C'est le portrait de deux de ces volontaires, l'un depuis plus de 30 ans, l'autre depuis une année que nous vous présentons ci-dessous.



Tchad, N'Djaména. Défilé des volontaires de la Croix-Rouge du Tchad (CRT) dans la ville de N'Djaména pour célébrer la Journée Mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Mai 2014.



Kouleyo Laoumaye : « *J'ai été l'un des piliers de la reconnaissance de la CRT par le CICR* »

Ce qui se remarque tout de suite chez Kouleyo Laoumaye, c'est le nombre de pins et médailles qui ornent sa belle chemise blanche d'encadreur de la Croix-Rouge jeunesse. « *Chaque pins correspond à un événement précis. Celui-là, par exemple, je l'ai reçu lors d'une manifestation du Mouvement à laquelle j'ai assisté en Bourgogne en France* ». Toute cette « *attirail* », comme il dit, témoigne donc, pour Kouleyo Laoumaye, d'une longue et riche expérience dans le volontariat. Une expérience commencée un beau jour de l'année 1984 : « *J'ai adhéré à la CRT, au quartier Chagoua, ici à N'Djaména* », révèle-t-il. Au début, c'était la petite fibre humanitaire qui dormait en lui qui l'a poussé à devenir volontaire et il n'avait pas l'intention de pousser l'engagement plus loin. Son travail et un environnement particulier l'ont amenés à une longue et passionnante histoire au service d'autrui avec la CRT, comme il nous explique : « *En tant qu'enseignant, je suis souvent affecté à la*

campagne, là où il n'y a pas toujours d'infirmier. Et dans ces endroits-là, les gens pensent que tu peux aussi soigner, car pour eux un enseignant connaît tout ». Aussi a-t-il suivi la formation de secourisme « *afin de pouvoir donner un minimum de soutien aux gens qui ont besoin de soins* », dit-il. Il y prendra goût et approfondira la formation pour devenir moniteur de secourisme en 1987. Un grade qu'il cumulera avec celui d'encadreur et animateur de la CRT, gagné en 1986. « *Je faisais partie des tous premiers animateurs de la CRT, avec Bongor Zam Barminas (l'actuel Secrétaire Général de la CRT) et Elie Ndjéguinabé, le 1^{er} Directeur national de la Croix-Rouge jeunesse* », confie-t-il avec fierté. Cet engagement a permis à Kouleyo Laoumaye de représenter la CRT dans plusieurs réunions du Mouvement à travers le monde. Le voyage le plus remarquable restera pour lui le premier camp international de la Croix-Rouge, qui lui a permis de visiter le site historique de Sofférino, en Italie, là où l'idéal du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est né.

Aujourd'hui, il a la conviction d'avoir pleinement accompli sa mission de volontaire et d'avoir été utile pour la société et surtout pour les jeunes qui embrassent le volontariat : « *Tous les volontaires actuels sont des jeunes que nous avons encadrés, formés* », dit-il, avec fierté. De cette riche expérience, sa plus grande satisfaction restera sa contribution à la reconnaissance de la CRT par le CICR en 1988 : « *Avant de reconnaître la CRT, les gens du CICR sont allés visiter la section de la Croix-Rouge jeunesse de Chagoua dont j'étais le responsable. Notre projet de jardinage et de fabrication de foyer amélioré les a beaucoup séduit et a pesé dans la décision de reconnaître la CRT. Aussi, puis-je affirmer que je suis l'un des piliers de cette reconnaissance-là* », dit-il. Des déceptions ? Il y en a eu bien sûr. Mais, Kouleyo Laoumaye préfère retenir les moments positifs sur lesquels il veut s'appuyer pour continuer à travailler pour la CRT. Car, à 50 ans, il n'envisage pas, mais alors pas du tout, de prendre sa retraite du volontariat.



Salma Abakar : « *Je veux être médecin (...)* et Présidente de la CRT »

Si le doyen Kouleyo Laoumaye a déjà une vie accomplie dans le volontariat, la petite Salma Abakar âgée de dix ans est une des volontaires les plus jeunes de la Croix-Rouge du Tchad. Plutôt réservée, timide même, la petite fille est volontaire à la Croix-rouge du 5^{ème} arrondissement de N'Djaména, depuis un an seulement. L'altruisme des volontaires, parmi lesquels figurent beaucoup de ses parents et amis, est le ressort principal de son engagement : « *La Croix-Rouge aide à soigner les malades et débarrasse la ville de la saleté. Je trouve cela très bien* », confie-t-elle. Pour le moment, Salma, qui se sent déjà bien intégrée dans la Croix-Rouge, est en phase d'apprentissage : « *Nous faisons beaucoup d'animations et divers exercices pratiques* », explique-t-elle. Mais, du haut de ses dix ans, elle nourrit déjà beaucoup de projets : « *Je veux être médecin et continuer à travailler pour la Croix-Rouge* ». Lorsqu'on lui demande à quel poste elle veut travailler, elle répond sans hésiter : « *Présidente de la CRT* ».

PREMIER CONCOURS NATIONAL DE PLAIDOIRIE EN DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE AU TCHAD



Tchad, N'djaména. Les quatre équipes d'étudiants ayant participé au concours national de plaidoirie 2014 ainsi que les membres du jury et les organisateurs. Mars 2014.

La délégation du CICR au Tchad a organisé pour la première fois un concours national de plaidoirie en Droit international humanitaire les 27 et 28 mars 2014, à N'Djaména. Trois universités de l'intérieur du pays (Abéché, Doba et Moundou) ont participé au concours, en plus de l'université de N'Djaména. Chaque établissement a été représenté par trois étudiants (deux garçons et une fille). Conduit dans plusieurs universités dans le monde, les concours de plaidoirie sont des procès fictifs qui servent d'exercice aux jeunes étudiants en droit pour mettre en avant leurs connaissances juridiques et leur talent rhétorique. Après des éliminatoires très serrés, les équipes des universités de Moundou et N'Djaména se sont qualifiées pour la finale qui s'est déroulée le lendemain, dans la salle de conférence du Musée National. A l'issue de presque deux heures de joutes rhétoriques, c'est finale-

ment l'équipe de N'Djaména, représentant la Défense de l'accusé, qui a remporté la première place en convainquant le public et le jury.

Parmi les membres du jury figuraient le Secrétaire Général du Ministère des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, M. Ahmet Bartchiret, le général de brigade Dingamadji Madjior Solness, coordonnateur du comité de pilotage chargé des opérations de maintien de la paix au Ministère de la Défense, M. Tordeta Ratebaye, directeur des affaires juridiques au Ministère des Affaires Etrangères et M. Bégoto Miarom, directeur général adjoint de la législation au Ministère de la Justice. Le général Dingamadji a présidé le jury et s'est dit très impressionné par la performance des étudiants, notamment par celle des filles.

Les orateurs étaient encouragés par un public enthousiaste d'étudiants, membres de la société civile et de la Croix-Rouge du Tchad ainsi que des représentants du Ministère des Affaires Etrangères, du Ministère de la Justice, du Ministère de la Défense, de l'Etat-Major Général des Armées, de la Primature et de la Cour Suprême ainsi que du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

La Cheffe de Délégation, Mme Linh Schroeder a salué « *La tenue de ce concours de plaidoirie qui permet de mieux intégrer l'enseignement de cette matière dans les universités tchadiennes et de sensibiliser le public à l'importance du respect de ces règles lors des conflits armés.* » Elle a exprimé son souhait que cet événement se répète en 2015, avec encore plus d'universités participantes.